



**SECTION de la Vienne**

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/086/>

## **COMPTE-RENDU**

### **CHS-CT du 02/04/2015**

*Les représentants FO pour ce CHS CT :*

titulaire : Emmanuelle RODDE (DRDDI)  
suppléantes : Mme RAT Christelle (DRDDI),  
Mme LANGLAY Véronique (DRFIP)

Une réunion du CHS-CT de la Vienne s'est tenue le 2 avril dernier. Il s'agissait de la 1ere réunion depuis les élections professionnelles du 4 décembre 2014.

Il a, dans un premier temps, été procédé à l'approbation du règlement intérieur et des PV des 2 dernières séances ainsi qu'à l'élection du secrétaire du CHS-CT (a été élue Mme THOUVENIN-OLIVER Sylvie).

#### **Note d'orientations ministérielles 2015 :**

Au vu des rapports annuels des Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail (ISTT) et des Médecins de Prévention, les CHS-CT doivent préconiser des actions de prévention des accidents ciblées sur les risques liés aux déplacements et aux chutes pour tenter de réduire : le nombre de chutes de personnes, en particulier ; identifier les raisons des taux d'accidents plus élevés des femmes de moins de 30 ans et de plus de 55 ans ; le nombre d'accidents de la route et de heurts ; les risques liés à l'activité physique, notamment la manutention ainsi que le risque d'agression au travail.

L'ISTT a indiqué que ce travail d'analyse des accidents pour la Vienne serait effectué prochainement et présenté en CHS-CT.

Des efforts pour la 3eme année consécutive concernent la suppression des défauts de conformité réglementaire (électricité, incendie ...).

La prévention des Risques Psychosociaux (RPS) reste un axe prioritaire du plan ministériel santé, sécurité et conditions de travail.

Constituent également des priorités d'action les risques liés à l'exposition aux CMR (substances Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques) ainsi que les TMS (Troubles Musculo-squelettiques).

La note rappelle également l'importance du droit de visite du CHS-CT. En effet, les visites ont pour objectifs d'identifier des risques ou dérives en matière de SSCT, de contrôler le respect des dispositions législatives et réglementaires, et enfin de proposer des actions de préventions ou des actions correctives. Pour information, en 2014, le CHS-CT de la Vienne a effectué plusieurs visites de postes :

- Services douaniers de Limoges
- Trésorerie de Chauvigny
- DRFIP, rue Riffault à Poitiers

### **DUERP et Plan Annuel de Prévention (PAP) :**

Le CHS-CT a émis un avis favorable pour les PAP de la DRFIP et de la DRDDI.

### **Point sur la situation du bureau des douanes de Brive la Gaillarde**

Les représentants du personnel demandent qu'une expertise par un cabinet extérieur, soit réalisée sur le site de Brive.

Un groupe de travail sera réuni avec les représentants du personnel et les représentants de l'administration le 16 avril prochain afin d'établir le cahier des charges de cette expertise.

Une visite de site va également être effectuée prochainement.

### **Point sur la situation du bureau des douanes Cognac**

Un médiateur d'un cabinet privé est intervenu sur le site de Cognac. Cette intervention a fait l'objet d'un cofinancement par le CHS-CT.

Les représentants du personnel ont fait remarquer qu'aucun bilan de cette médiation ne leur avait été adressé. Le Président du CHS-CT s'est engagé à présenter un bilan prochainement.

### **Plusieurs points ont ensuite fait l'objet d'une information :**

- déménagement des divisions des douanes de Limoges et de La Rochelle
- étude ergonomique réalisée à la DRFIP sur les incidences des processus de dématérialisation induisant un travail sur double écran
- présentation de la lettre de mission de l'assistant de prévention de la DIRCOFI Sud-Ouest

## **Fiches de signalement :**

Les fiches de signalement (agressions verbales et menaces à l'encontre d'agents dans l'exercice de leurs fonctions) émanaient toutes de la DRFIP de la Vienne.

Les représentants de l'administration ont indiqué qu'un courrier, signé par la Directrice, était systématiquement adressé à l'usager. Eventuellement, les faits peuvent être signalés auprès de la DG et une main courante peut être déposée par l'administration.

## **Registres santé et sécurité au travail :**

Examen des fiches navettes.

Une fois de plus, a été évoqué le problème de séchage des tenues des motocyclistes par temps de pluie. En effet, la DGDDI s'oppose à l'acquisition d'armoires séchantes, arguant du risque de détérioration des tenues par l'utilisation de ces armoires.

Certaines directions régionales ont autorisé l'acquisition de ces armoires, mais la DRDDI se réfugie derrière la position de la DG pour continuer à refuser leur acquisition.

Le carnet à points des motocyclistes ne leur permettant pas, où difficilement, d'être dotés d'une deuxième tenue, ceux-ci continuent de remplir leurs missions dans des conditions scandaleuses.

## **Fiches navettes du registre hygiène et sécurité :**

Nous vous rappelons l'importance de compléter ces fiches navettes disponibles sur les intranets locaux. Afin d'éviter que celles-ci ne soit égarées (ou écartées), nous vous invitons à en communiquer une copie aux représentants siégeant en CHS-CT.

## **Propositions de dépenses :**

Le budget alloué au CHS-CT pour 2015 s'élève à 144 938 €.

Le périmètre de compétence du CHS comprend

- la DRFIP : 675 agents
- la DRDDI (Limousin et Poitou Charentes) : 290 agents
- l'INSEE : 112 agents
- la DCST : 62 agents
- la DIRCOFI sud ouest : 10 agents
- la CAV : 5 agents

Les propositions de dépenses émanant des différentes directions ont été examinées en groupe de programmation.

Parmi les dépenses proposées :

- Les dépenses d'amélioration de postes de travail sur préconisation du médecin de prévention (fauteuils ergonomiques, bras articulé, lampe, souris verticale, logiciel de traitement de texte) ont été validées par le CHS-CT.

- Des dépenses liées à la sécurité (formation évacuation incendie au CFP de Slovénie, réalisations de plans d'intervention incendie, installations de boîtiers autonomes d'éclairage de sécurité, escabeaux sécurisés) ont également été validées par le CHS-CT.
- Ont fait l'objet d'un refus des dépenses de maintenance d'extincteurs, de blocs de secours, de recensements de détecteurs de fumée, de la pose d'un détecteur de présence au CFP de St Georges les Baillargeaux et de la pose d'un œilleton sur la porte de bureau au CFP de Civray, ces dépenses n'entrant pas dans le champ d'action du CHS-CT.
- Les formations proposées aux agents par le CHS-CT ont été validées (sauveteur secouriste du travail: formation initiale et recyclage, manipulation des moyens d'extinction, prévention des troubles musculo-squelettiques, gestion du stress professionnel, gestion de l'agressivité, prévention des risques routiers, habilitation électrique) pour un coût global d'environ 44 800 €.
- Une proposition de dépenses relative à la fourniture de dalles thermo-acoustiques (8 564 €) pour les plafonds du CFP de Slovénie a été rejetée. Cette dépense n'entrant pas directement dans les axes prioritaires définis par la note d'orientation, fera l'objet d'un réexamen en fin d'année.

